

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 juin 2010

---

**MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1029

présenté par  
M. Vandewalle-----  
**ARTICLE 12**

À la deuxième phrase de l'alinéa 14, après le mot :

« territoriales »,

insérer les mots :

« , des parcs naturels régionaux présents dans le département ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Compte tenu de leur rôle dans la gestion de l'espace et des orientations données par leur chartes aux documents d'urbanisme, les Parcs naturels régionaux devraient être systématiquement intégrés dans la composition de la commission départementale de consommation des espaces agricoles.